

Textes et sites de référence

- **Circulaire du 10-2-2021 NOR : MENE2104832C**
Une circulaire définit le cadre permettant de penser globalement l'accueil de l'ensemble des élèves qui bénéficient d'un projet d'accueil individualisé (PAI) dans l'établissement.
- **Circulaire du 3-08-2020 NOR : MENE2020703C**,
Ecole inclusive - Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école.
- **Loin° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.

Sites internet

- **eduscol.education.fr** : propose un ensemble de sites et de services dédiés pour informer et accompagner les professionnels de l'éducation
- **www.tousalecole.fr** : vise à informer tous les acteurs de la scolarisation pour mieux scolariser les élèves malades, dans le cadre de l'école inclusive.

Personnes ressources et partenaires

APADHE (Accompagnement Pédagogique à domicile, à l'hôpital et à l'école) destiné aux élèves empêchés pour raison de santé dans le cadre de l'école inclusive. N'hésitez pas à contacter les coordinateurs de votre département.

APADHE 75: 01.47.34.48.24 / 01.47.34.82.54

sapad75@pep75.org

APADHE 77: 06.13.67.53.73

dorienne.prot@ac-creteil.fr

APADHE 78: 01.39.23.63.18

ce.ia78.sapad@ac-versailles.fr

APADHE 91: 01.69.47.84.47

ce.ia91.apadhe1@ac-versailles.fr

ce.ia91.apadhe2@ac-versailles.fr

SASPAD 92: 01.71.14.28.59

ce.ia92.sapadhe92@ac-versailles.fr

APADHE 93: 01.43.93.74.28

ce.93sapad@ac-creteil.fr

SAPEMA94: 01.42.07.80.02

sapema@lespep94.org

APADHE 95 : 01.79.81.21.27

ce.apadhe95@ac-versailles.fr

Associations d'enseignants bénévoles

L'école à l'hôpital: www.ecolealhopital-idf.org

89, rue d'Assas 75006 PARIS

01.46.33.44.80

Association Laurette Fugain:

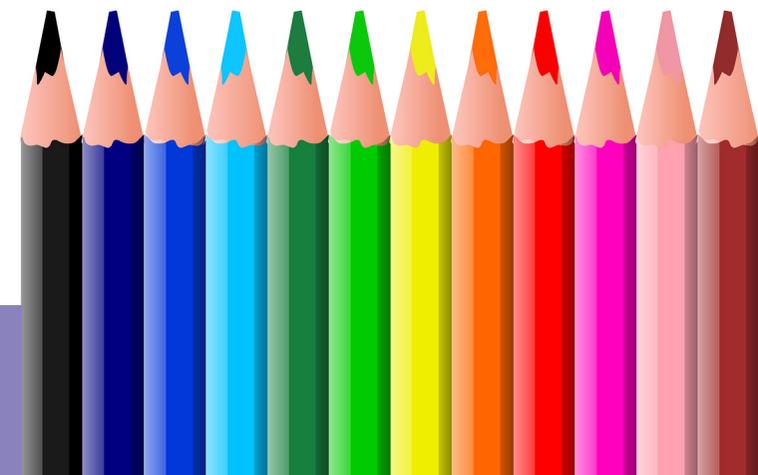
www.laurettefugain.org

Mon cartable connecté :

<https://www.moncartableconnecte.fr>



La scolarité durant la maladie



Les missions du RIFHOP

Les infirmiers coordinateurs du réseau RIFHOP participent à la prise en charge globale des enfants traités pour cancer en Île-de-France. Le maintien des activités scolaires des enfants pendant les traitements est une question essentielle qui concerne tous les professionnels impliqués dans la prise en charge. Vous accueillez dans votre classe ou vous allez au domicile d'un élève atteint d'une pathologie onco hématologique : cette plaquette présente les ressources à votre disposition.

L'équipe du RIFHOP

Secteur Nord

Déborah GIGOUT
06.18.64.42.27
dgigout@rifhop.net

Secteur Est

Isabelle AMBROISE
06.35.07.28.09
isabelle.ambroise@rifhop.net

Secteur Sud

Ana-Paula LOPES TAVARES
06.09.33.19.16
ap.lopestavares@rifhop.net

Secteur Ouest

Loïc DAGORNE
06.42.96.82.23
loic.dagorne@rifhop.net

Secteur Centre

Séverine RAOUL
06.29.85.05.60
severine.raoul@rifhop.net

Situations complexes

Florence VIVANT
06.25.11.81.15
fvivant@paliped.net

L'organisation de la scolarité

Avec l'accord des parents et de l'enfant, les enseignants des hôpitaux contactent ceux de l'établissement d'origine pour assurer le lien et la continuité pédagogique.

À la sortie d'hospitalisation, si nécessaire, un APADHE* se met en place : un certificat médical est adressé au Médecin Conseiller Technique de la Direction Académique. Un système de téléprésence peut être proposé.

La scolarité se poursuit en alternance entre :

- l'hôpital
- le domicile
- l'établissement scolaire (avec ou sans aménagement)

L'enseignement est assuré en dehors de la classe par des enseignants volontaires de l'Éducation Nationale ou des associations agréées.

L'APADHE* (service d'assistance pédagogique à domicile), dispositif départemental de l'Éducation Nationale, organise le suivi pédagogique à domicile des enfants en sollicitant les enseignants de l'élève, des enseignants volontaires de l'Éducation Nationale.

Comment en parler à la classe?

L'annonce d'une maladie grave a des conséquences pour les autres élèves de la classe. Les questions le plus fréquemment posées sont :

« Est-ce contagieux ? », « Va-t'il mourir ? »...

Des personnes ressources peuvent vous conseiller pour en parler avec les élèves :

- Le médecin de l'Éducation Nationale ou l'infirmière de l'établissement
- Les psychologues de l'Éducation Nationale
- Le coordonnateur de l'APADHE
- La coordinatrice du RIFHOP qui peut se déplacer dans l'établissement scolaire au choix des parents auprès des élèves et/ou des professionnels
- Les enseignants spécialisés de l'hôpital dans lequel est soigné l'enfant

Le retour en classe

Il doit être préparé avec l'enfant et sa famille. Une rencontre ou un contact téléphonique s'établit entre le chef d'établissement et la famille. Suite à l'évaluation des besoins, une équipe éducative peut s'organiser.

Elle précise les adaptations éventuelles :

- aménagement des horaires
- prise en compte de la fatigabilité en allégeant la charge de travail
- exercices moins longs ou moins nombreux, photocopies fournies à l'élève, etc.
- adaptations pédagogiques spécifiques et aménagements des examens

Le suivi scolaire

L'enfant malade reste élève de sa classe et des échanges s'opèrent entre les différents partenaires.

